28 mai 2008 **08.359**

Question Bernard Matthey

Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels: Bousculer un peu les chapelles corporatistes pour favoriser la formation professionnelle?

Le Fonds pour la formation professionnelle, dont le secrétariat est à Colombier, perçoit une dîme annuelle auprès de toutes les entreprises du canton, dîme qui est utilisée pour financer les cours de formation principalement pour les apprentis.

Très habilement, le règlement prévoit le financement de cours organisés par les associations professionnelles enregistrées comme telles et par les écoles professionnelles, organisations qui ont participé à la rédaction du règlement!

Hors corporation et hors administration point d'aide au financement de la formation.

Il se trouve que certaines organisations paraprofessionnelles organisent également des cours de formation payants. Les employeurs envoient à l'occasion leurs apprentis suivre ces formations complémentaires (journée d'information thématique, cours d'informatique, cours de langues, cours de vente, etc.).

La direction du fonds refuse alors d'entrer en matière pour financer ces cours puisque que le règlement ne le prévoit pas.

Exemple récent: l'entreprise du soussigné a envoyé un apprenti à un cours Minergie-P organisé par l'association Minergie, ainsi qu'à un cours sur les pompes à chaleur organisé par l'Association suisse pour la pompe à chaleur. Dans les deux cas, une participation au financement du cours lui a été refusée alors que ces deux organisations sont financées par de l'argent public et que les cours étaient destinés à des professionnels uniquement.

La démonstration que les protections corporatistes sont détestables et contre-productives est ainsi confirmée. Le Conseil d'Etat ne pense-t'il pas qu'il est urgent de proposer d'ouvrir l'utilisation du fonds à une palette de cours un peu plus élargie, en particulier pour des cours d'allemand et d'anglais que les apprentis en entreprise méritent autant que leurs contemporains lycéens?